

RAPPORT¹

« Pratiques et croyances professionnelles du patrimoine.

Les fondations et la sauvegarde de « l'héritage rural » français. »

Centre universitaire de recherche sur l'action publique et le politique –
Epistémologie et sciences sociales
(CURAPP-ESS, UMR 7319 du CNRS)

APPEL À PROJET « MÉTIERS DU PATRIMOINE »

¹ Ce rapport réunit des données ainsi que les premières analyses. Différentes publications vont être issues de cette étude. Ne pas citer sans accord de l'auteur.

Table des matières

Introduction.....	3
Dispositif d'enquête	3
Partie 1 : Genèse d'une fondation.....	7
1. Une unification progressive des associations de protection du patrimoine.....	8
1.1 Préserver l'environnement – préserver son environnement.....	8
1.2 La massification de la patrimonialisation	9
2. Un nouvel outil de préservation du « patrimoine culturel »	12
Partie 2 : Les salariés	17
1. Parcours et « rôle » types d'une chargée de mission.....	18
2. Une division du travail atypique	21
Partie 3 : Les délégués.....	26
1. Les délégués : experts, associatifs ou militants ?	27
2. Restaurer sa maison : un style de vie	31
2.1 Monsieur Laville	32
2.2 Monsieur de Renny	36
Conclusion	39

INTRODUCTION :

En tant que nouvel organisme capable de dispenser un label reconnu par l'État, la Fondation du patrimoine mobilise un certain nombre d'agents dont le rôle est de veiller au respect des procédures d'attribution des labels et quelques années plus tard au bon déroulement des campagnes de mécénat populaire, leur autre secteur d'activité. Sa position particulière que nous développerons tout au long de ce rapport intermédiaire pousse à se poser la question de la place de cette fondation dans l'espace français du patrimoine. C'est pourquoi, afin de situer le lecteur mais aussi de mieux saisir les catégories de classement et de savoirs qui sont produits, j'ai choisi de procéder à un brève travail d'analyse de la genèse de cette fondation.

La fondation située dans un contexte général, je m'attacherai ensuite à montrer qui sont les salariés, et plus particulièrement les chargés de mission. Il sera ici question de leurs trajectoires, et de leur rôle au sein de l'institution. Nous y verrons également en quoi consiste la place qu'ils occupent dans la division du travail observée au sein de la fondation entre salariés et bénévoles.

Enfin, il sera question de situer la place de ces salariés dans la mise en action du label de la fondation. A l'origine, la prise en compte des groupes autres que ceux des chargés de mission a été réalisée dans une perspective de compréhension de leur rôle, c'est à dire de ne pas limiter le terrain ethnographique à ce seul groupe professionnel, mais aussi de tenir compte de tous les acteurs qui interviennent dans cette même « pièce », dans ce même « espace » : les salariés du siège, les bénévoles. Les premiers résultats m'ont amené à valoriser, plus qu'il n'était prévu au départ, la place des bénévoles. Or, et c'est ce que je souhaite montrer dans ce rapport, les bénévoles étant considérés comme des experts, ils manipulent – bien que de manière différentes – des pratiques et des croyances professionnelles (mais pas seulement) au même titre que les salariés.

Dispositif d'enquête :

La science politique a montré l'émergence d'un mécénat d'entreprise dégagé d'un certain nombre de contraintes de l'État². Les entreprises autrefois appelées par l'État à participer au financement de ses projets culturels se sont progressivement constituées, à partir du début des

2 S. Rozier - Doctorat de science politique, *L'Entreprise-providence. Mécénat des entreprises et transformations de l'action publique dans la France des années 1960-2000*, Université de Paris I, 2001

années 80, en fondations initiatrices de leurs propres projets. Cela se traduit par le passage de l'État incitant les entreprises à financer des projets à des fondations initiatrices de projets incitant les collectivités territoriales. Ainsi, les fondations tiennent un rôle clef dans la politique culturelle et patrimoniale française, d'autant plus que l'une des conséquences de la décentralisation administrative passe pour les collectivités (les communes rurales notamment) par un manque de moyens financiers ainsi qu'une absence de savoir-faire en matière de conduite de projets, et ce malgré les nouvelles charges résultant des transferts de compétences.

Cette difficulté pour les collectivités de sauvegarder le patrimoine local a conduit à la création de la Fondation du patrimoine par la loi du 2 juillet 1996, en réponse aux revendications de l'Association des maires de France auprès du Sénat. En cédant même à cette fondation la possibilité d'attribuer un label dispensé par le ministère de l'économie et des finances, l'État renonce à préserver le « petit patrimoine » et délègue cette fonction à cette fondation du secteur privé. Bien qu'elle ne soit pas directement sujette aux contraintes de l'État, la Fondation du patrimoine ne doit toutefois pas être pensée comme complètement autonome. Car dès lors, la Fondation du patrimoine n'est pas limitée à une action économique peut contribuer à l'encadrement de la vie culturelle et sociale des communautés locales. A ce titre, elle est devenue un partenaire privilégié des collectivités territoriales. En effet, la plupart des projets portés par la Fondation du patrimoine le sont à la demande d'une collectivité. La Fondation dispose, à destination de ses partenaires, des salariés dont l'objectif consiste à administrer les projets par leurs compétences techniques (construction des dossiers, etc). Elle met également en œuvre un véritable dispositif de valorisation et d'éducation au patrimoine (label national, prix de la restauration, etc.)

Nous avons souhaité étudier la manière dont les modifications structurales et organisationnelles du mécénat ont conduit à la création de nouveaux professionnels de l'intermédiation culturelle. En effet, le personnel salarié³ des fondations nous semblait à ce titre assurer le lien entre le secteur public d'un côté – les collectivités – et le secteur privé – les fondations – de l'autre. Il était alors nécessaire de la replacer dans ses interactions avec les collectivités et, plus largement, divers groupes d'intérêt dont les logiques sont parfois contradictoires. Nous avons donc tenté de voir dans quelles configurations ces logiques peuvent entrer en tension ou, inversement, faire consensus. Nous faisons alors l'hypothèse que les représentations et les valeurs admises au sein des réseaux de grands patrons pouvaient différer, tout du moins partiellement, de celles des notables de province ou des bénévoles à l'échelle communale.

3 Cette précision est faite en opposition au personnel bénévole (parmi lesquels se trouvent également les administrateurs).

Or, la position intermédiaire des chargés de mission nous apparaissait au commencement de cette enquête comme les placer comme des acteurs décisifs pour stabiliser ces éventuelles tensions à travers un processus de négociation et d'ajustement de ces valeurs et représentations du patrimoine.

Ces tensions entre différents groupes d'intérêt devaient alors nous permettre de questionner les mécanismes d'institutionnalisation conduisant à la formation de sous-groupes professionnels parmi lesquels celui des chargés de mission. Nous souhaitions ainsi observer comment chaque groupe (ou sous-groupe) manipule des ressources qui lui sont propres, lui permettant de peser sur la patrimonialisation de l'héritage vernaculaire. Ce faisant, nous souhaitions observer, grâce à des études de cas – notamment de dossiers de restauration de patrimoine (refus, problèmes d'entente entre structure locale et nationale, consensus, etc.) – quelle est la marge d'implication, la structuration et quelles sont les interactions de ce sous-groupe professionnel.

Pour comprendre leur rapport au patrimoine, nous avons donc cherché à connaître à la fois leur socialisation familiale et leur parcours de formation. Car l'offre de diplôme va croissant et les formations (notamment universitaires) relatives aux métiers de la culture et du patrimoine peuvent se rapprocher, en fonction des filières de rattachement, de paradigmes tant sociologiques, qu'artistique, historiques ou gestionnaires. Le métier en effet est nécessairement flou et indéterminé car il est difficile à évaluer, et la profession n'est pas régulée. Nous souhaitions alors observer en détail cette profession qui se structure de la même manière que d'autres professions intellectuelles analogues dont les frontières sont floues (consultant⁴, journaliste⁵, etc.), situées au croisement de l'économie et du marché. En conséquence, leur autorité professionnelle est basée sur la croyance et que « dans cet univers, la représentation de la réalité contribue beaucoup à faire la réalité⁶. ». Nous souhaitions donc replacer cette étude au cœur des problématiques actuelles de la sociologie des groupes professionnels⁷, en montrant notamment comment l'institutionnalisation du patrimoine participe à une stratégie d'élargissement de ses compétences⁸ et par conséquent à sa légitimation. On pouvait alors se demander si la formation professionnelle de ces chargés de mission ne permettait pas de faire le lien entre les deux pôles, en cumulant à la fois des ressources universitaires, générales relatives à la culture et au patrimoine, et en leur offrant la possibilité de

4 O. Henry, « Entre savoir et pouvoir. Les professionnels de l'expertise et du conseil », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°95, 1992, pp. 37-54

5 Marchetti D et Ruellan D., *Devenir journalistes. Sociologie de l'entrée sur le marché du travail*, Paris, La Documentation française-DDM-CRAP, septembre 2001

6 O. Henry, *op. Cit.*

7 D. Demazière et C. Gadéa, *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La découverte, 2009.

8 Y. Lamy « Patrimoine et culture : L'institutionnalisation », *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Ministère de la culture, Comité d'histoire, Doc. Fr., Paris, 2003 (Philippe Poirrier, Loïc Vadelorge)

réaliser des expertises et une expérience praticienne du monde de la restauration du patrimoine.

L'enquête qui a été menée a toutefois vu son intention initiale réorientée. En effet, lors des premiers entretiens – qui étaient tout autant des entretiens exploratoires que des récits de trajectoire – les chargés de mission ont rapidement laissé transparaître qu'ils ne tenaient pas, comme nous avions pu l'escompter au départ, la place de médiateurs entre les initiatives locales de restauration de patrimoine et la fondation. C'est pourquoi, si nous tenons compte du rôle paradoxal que jouent les salariés sans nous y attarder, nous avons choisi de porter notre attention sur ceux qui se trouvent à cette place charnière, à savoir les délégués – c'est-à-dire les bénévoles – de la fondation ainsi que les militants associatifs qui gravitent autour de celle-ci. Aussi, nous avons consacré cette étude à une ethnographie détaillée de l'association qui fournit le principal (et quasi unique) vivier de délégués de la fondation. Nous avons donc effectué une observation participante d'un an au sein d'une délégation départementale regroupant à ce jour plus de 80 adhérents qui a permis d'assister à l'intégralité des réunions, événements, chantiers, etc. et de mener des entretiens auprès d'une vingtaine d'adhérents. En s'investissant dans la durée, ce fut aussi l'occasion de comprendre la place qu'occupent ces militants associatifs dans la chaîne du patrimoine, en étudiant de manière relationnelle les autres institutions avec lesquelles elle est amenée à travailler : CAUE, fédérations professionnelles, autres associations. A travers ces matériaux, nous tenterons d'éclairer le rôle joué par ces bénévoles dans le monde des métiers du patrimoine – en particulier dans la construction, la prescription et la consécration d'un type de patrimoine labellisé depuis à peine plus de dix ans.

PREMIÈRE PARTIE :
GENÈSE D'UNE FONDATION

1. Une unification progressive des associations de protection du patrimoine

1.1 Préserver l'environnement - préserver son environnement

Patrimoine immobilier et patrimoine culturel sont étroitement liés. Pour le comprendre, il suffit de s'intéresser aux premières associations de défense du patrimoine. L'une des plus anciennes, le National trust, n'est pas française mais britannique et sert de modèle d'inspiration à la structuration des groupes de protection du patrimoine en France, notamment à celle de la Fondation du patrimoine.

Le National Trust naquit en 1895 dans le but de préserver à la fois les sites paysagers mais aussi, parce qu'il contribuait à ce cadre de vie, le patrimoine bâti. En 1901, soit 6 ans plus tard, se crée dans sa suite et dans la même perspective la Société pour la protection et l'esthétique de la France. Ces deux associations regroupent une population aux caractéristiques semblables, à savoir des aristocrates et des notables de province⁹, c'est-à-dire une population rurale, soucieuse de préserver le, pour ne pas dire « leur » paysage. Pour les administrateurs de ces associations, leur qualité d'aristocrates les rend responsables d'agir comme des exemples pour le peuple, ce qui contribue à légitimer leur statut, tant à travers ces mobilisations en faveur du bâti et du paysage que dans leur action pour l'hygiénisme. Car à ce moment le monde industriel progresse, menaçant d'une certaine manière le milieu des grands propriétaires terriens. Hélène Michel montre dans son ouvrage *La cause des propriétaires*¹⁰ que, toujours, à la fin du XIXème, s'opère une rupture du côté des propriétaires. Jusqu'alors ce terme ne désignait pas uniquement le propriétaire de son logement ou celui qui vit de la location de ses terres, mais aussi ceux que l'on peut désigner aujourd'hui comme chefs d'entreprise, patrons, actionnaires, agriculteurs, indépendants, commerçants, etc., soit d'une manière beaucoup plus vaste, ceux qui détiennent des moyens de production(et qui comprennent également ceux dont la rente est liée à ces possessions). A travers cette définition plus marxiste du propriétaire, c'est-à-dire dans son sens élargi, celui-ci était « *pensé comme un personnage puissant qui cumule position économique dominante, prestige social et pouvoir politique* », un statut qui décline dès le milieu de la Belle Epoque, au moment où émergent les associations de protection patrimoniale. On voit bien en ce sens que ce n'est la seule question du statut de propriétaire qui est en jeu, mais aussi un certain nombre de qualités. Or par opposition à ceux qui produisent des

⁹ C-F Mathis, « Hugh Lupus Grovenor : un duc au National Trust » in *Les élites et la terre : Du XVIème siècle aux années 1930*, dir. C Le Mao & C Marache, Paris, Armand Colin, 2010.

¹⁰ H. Michel, *La cause des propriétaires*, Paris, Belin, 2006.

richesses, les propriétaires terriens, notamment les rentiers, se trouvent peu à peu dévalués dans l'espace public. « *Aujourd'hui*, [écrit H Michel] *il apparaît comme un individu "sans qualité"* ».

Un lien se tisse alors entre cet engagement pour le patrimoine rural et celle de la lutte pour la revalorisation de la propriété, et par extension des propriétaires. La bourgeoisie et l'aristocratie françaises se sont de longue date mobilisées pour valoriser, selon l'expression de Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot leur statut de « propriétaires de la France ». Ils mettent alors en avant leur rôle de gardiens des belles demeures et du patrimoine national. Ainsi, dès 1924 les propriétaires de monuments historiques fondent l'association Demeure Historique, reconnue d'utilité publique en 1965, qui se donne pour but de rassembler ces propriétaires et les représenter auprès de l'Etat. Cette association a notamment obtenu le vote de deux lois, l'une portant sur la défiscalisation des travaux qu'ils réalisent sur leurs biens classés, l'autre portant sur la possibilité d'exonération des frais de successions. En 1958, des châtelains – dont les propriétés ne sont pas nécessairement classées aux Monuments Historiques – fondent l'association Vieilles maisons françaises (VMF), qui sera également reconnue d'utilité publique en 1963. Cette dernière, concentre quant à elle son action sur la défense et le conseil légal des propriétaires de châteaux. Elle leur permet également de valoriser un entresoi en organisant pour ses adhérents des visites de châteaux habituellement non ouverts au public. En faisant valoir la qualité de leurs demeures, la bourgeoisie s'investi donc dans une lutte de classement. En effet, l'architecture des châteaux tend à imposer leur dimension historique, également mise en avant par ses propriétaires et ce qu'elle se joigne ou non à l'histoire de la famille qui habite ce lieu¹¹.

Les châteaux, bien plus qu'un type de logement, trouvent leur place au sein d'une catégorie culturelle.

1.2 La « massification » de la patrimonialisation

Différentes associations se sont donc constituées, au fil des années, comme un lobbying des propriétaires de maisons « de qualité ». Durant les années 1970, le monde culturel se transforme à travers un certain nombre de ruptures liées aux classifications, et donc aux hiérarchisations de celui-ci. Ces transformations permettent l'ouverture des associations de propriétaires à une nouvelle population. En effet, jusqu'alors, le patrimoine se confondait avec une politique des monuments historiques et se trouvait associé à une culture « classique » et savante qui caractérise une minorité

¹¹ M. Pinçon, M Pinçon-Charlot, *Châteaux et châtelains. Les siècles passent, le symbole demeure*, Paris, Anne Carrière ed., 2005

de la population ayant accès à l'enseignement supérieur, une culture encore élitiste. A partir de 1971, la préservation du patrimoine naturel est prise en compte pour la première fois. Puis, dans une volonté d'ouvrir le patrimoine à une plus large partie de la population, Valéry Giscard d'Estaing engage une politique culturelle destinée à re-mobiliser le folklore des régions en « petit patrimoine », considérant qu'il contient par la tradition régionale ainsi que le savoir-faire artisanal tout en lançant un projet de conservation des savoir-faire. Dans le même temps, le président Giscard tente d'accroître le nombre de propriétaires. Il s'agit là de la concrétisation, selon son ouvrage programmatique, de l'acquisition de son logement comme un « droit » à un « patrimoine social¹² ». Il instaure dès lors une politique du logement qui justifie la mise en place des crédits que l'on peut obtenir lorsqu'on est un bon travailleur, quelqu'un « d'honnête ». L'obtention de la maison à crédit est donc garante une fois de plus des « qualités » qui doivent être le fait des propriétaires. Toutefois, cette massification de la propriété est décriée par ceux qui, au contraire de ces propriétaires de maisons neuves et de fabrication industrielle, possèdent des maisons « de caractère ».

Cette ouverture progressive de la propriété – certes à crédit – mais au plus grand nombre va remettre au goût du jour l'action de lutte contre l'atteinte aux paysages. C'était déjà dans cette perspective qu'avait émergé en 1965 l'association Maisons paysannes de France, une association de propriétaires de maisons traditionnelles dont le slogan « vous êtes propriétaire d'une maison rurale, vous en êtes responsable » est significatif du projet de valorisation du bâti ancien, mais surtout de lutte contre une architecture « déracinée », exempte de traits régionalistes, constitutive malgré les efforts des architectes depuis la seconde Guerre Mondiale¹³ d'une accélération de la construction d'après-guerre ou de la période de reconstruction.

La mise en avant du patrimoine rural se trouve à ses balbutiements lorsqu'on la compare à celle des monuments historiques. En effet, la notion de « patrimoine culturel » n'émerge que dans les années 1970, un patrimoine constituant autant de « *témoins représentatifs de la multiplicité des traditions particulières locales à protéger et à sauvegarde*¹⁴ ». En 1978, la Direction du patrimoine est créée, puis en 1979 la Mission du patrimoine ethnologique. Durant son mandat présidentiel, Valéry Giscard d'Estaing déclarait en personne à la conférence générale de l'UNESCO le 27 octobre 1978 qu' « *Il convient de montrer à ces enfants, à ces adolescents, à ces étudiants, qu'ils appartiennent à une communauté qui a ses permanences, ses racines, ses repères. Qu'ils sont fils* ».

¹² V. Giscard d'Estaing, *Démocratie française*, Paris, Fayard, 1976.

¹³ C. Faure, *Le projet culturel de Vichy. Folklore et révolution nationale, 1940-1944*, Lyon, Paris, Presses universitaires de Lyon, Presses du CNRS, 1989

¹⁴ Yvon Lamy, « Du monument au patrimoine. Matériaux pour l'histoire politique d'une protection » in *Genèses*, n° 11, 1993, pp. 50-81, p.66

*d'un pays d'une civilisation ou d'une culture avant d'être citoyens d'une époque*¹⁵ ». C'est cette même année que la notion de patrimoine est consacrée, lorsque Jean-Philippe Lecat alors ministre de la Culture et de la communication s'apprête à célébrer « l'année du patrimoine ». Il déclare alors, dans la continuité de Giscard d'Estaing, que « *la notion de patrimoine s'est élargie. Le patrimoine n'est plus la froideur des pierres, la glace qui nous sépare des objets de musée. C'est aussi le lavoir du village, la petite église rurale, le parler local ou le charme des photos de famille, les savoir-faire et les techniques. Nous souhaitons pour l'Année du patrimoine que les Français se portent également vers notre langue, les traditions écrites et orales, l'architecture modeste.* »¹⁶ On peut également constater que cette façon de penser le patrimoine n'est pas étrangère à l'action politique menée par Lionel Stoléro alors secrétaire d'État à la « condition des travailleurs manuels », qui permettait de faire oublier les catégories sociales sources de conflits au profit du « métier » et du savoir-faire¹⁷. Toujours à propos, Giscard d'Estaing met en avant le patrimoine qui permet de lutter contre la consommation de masse qui détruit les paysages et les uniformise, et déclare qu'il faut que « *l'idée de patrimoine ne soit pas une idée de simple conservation : c'est l'expression culturelle de la France à travers le temps passé et en vue du temps futur* »¹⁸.

Dans le cadre de ses travaux, Yvon Lamy a démontré que le passage de la monumentalité à la patrimonialité a contribué à se défaire progressivement des Monuments Historiques et pour élargir ses « contraintes normatives à tout ce qui peut paraître digne de protection »¹⁹, consistant en un passage du critère architectural – relevant de catégories savantes et érudites – à des catégories identitaires, par conséquent manipulables par le champ politique, et donc s'ouvrant à des catégories associatives. Pourtant, les administrations d'État compétentes aux classements et inscriptions distinguaient encore, par un découpage hiérarchique le « patrimoine noble et prestigieux d'un côté (avec label d'État), patrimoine vernaculaire et d'origine modeste de l'autre (avec la marque des collectivités) »²⁰. En ce sens, la Fondation du patrimoine a constitué un tournant dans l'espace du patrimoine et dans sa nomenclature, et ce dès l'institution de son label reconnu par l'État.

¹⁵ Discours du président de la République Valéry Giscard d'Estaing à la conférence générale de l'UNESCO, 27 octobre 1979, cité par Y Lamy, op cit, p 71.

¹⁶ Discours prononcé à la saline d'Arc et Senans par JP Lecat en novembre 1979, cité par Yvon Lamy, op cit, p73.

¹⁷ Nous faisons ici tout particulièrement références aux travaux de Sylvain Laurens et Julian Mischi, « Les politiques de "revalorisation du travail manuel" ». Quand les libéraux déconstruisent la "classe ouvrière" » in *Agone*, n° 46, 2011, pp. 33-64, article dans lequel les auteurs retracent les impacts de la politique du secrétaire d'État à la condition des travailleurs manuels Lionel Stoléro. A propos des conséquences d'une pensée des catégories et nomenclatures par métier par métier ou par milieu social, nous nous référons ici à Alain Desrosières et Laurent Thévenot, *Les catégories socio-professionnelles*, La Découverte, Paris, 1988.

¹⁸ Discours prononcé par V. Giscard d'Estaing lors de l'inauguration de l'exposition Monet le 8 février 1980. Cité par Y. Lamy, op. cit.

¹⁹ Y. Lamy, op. cit.

²⁰ Y. Lamy, op. cit. p79

En 1996, sous la présidence de Jacques Chirac et sous le gouvernement Juppé 2, les parlementaires votent une loi prévoyant la création de la Fondation du patrimoine. Cette nouvelle structure est alors instituée comme devant permettre de remédier aux difficultés financières auxquelles font face les collectivités dans l'exercice de leurs compétences. Cependant, au-delà de la pénurie d'aides financières aux propriétaires de biens patrimoniaux, le rapport au Sénat pointe également un manque dans leur accompagnement. Aussi le projet de loi rédigé par le Sénat explique-t-il que « *quelques 40 000 monuments publics ou privés, 8 000 sites classés ou inscrits bénéficient de la part de l'État d'un important dispositif de protection et de contrôle. Mais, sauf exception, aucune institution n'a pour mission d'assurer le financement spécifique des actions de mise en valeur de ces monuments et de ces espaces* ». Comment alors résoudre les tracasseries de tous ces propriétaires, contraints à la préservation du patrimoine sans pour autant que des financements ne leur soient attribués ? Le Sénat prévoit en ce sens de développer « *modes d'actions novateurs* » qui pourront « *relayer* » et « *compléter* » les actions menées par l'État, les collectivités et les associations. Le député RPR Jean-Paul Hugot propose en tant que rapporteur de la commission des Affaires culturelles d'avoir recours au mécénat. L'idée de création d'une fondation est une mesure directement inspirée des organismes préexistants dans d'autres pays où l'État, moins régulateur, n'encadre pas la préservation et le marché du patrimoine. La principale référence est en ce sens le National Trust britannique, comme en témoigne le grand nombre de références qui y sont faites dans le rapport. En effet, au cours des années 1990, les institutions de l'État-providence sont peu à peu remises en cause et il s'agit alors pour le milieu politique de réconcilier les Français avec le monde de l'entreprise, de la réhabiliter, et de valoriser celle-ci comme un nouvel acteur de la citoyenneté²¹. Aussi le secteur privé, jusqu'alors fortement encadré par l'État dans ses contributions mécénales va-t-il être porté comme l'un des principaux contributeurs à la réhabilitation du patrimoine rural.

2. Un nouvel outil de préservation du « patrimoine culturel »

²¹ Pour une analyse détaillée, cf Sabine Rozier, *L'entreprise providence. Mécénat des entreprises et transformation de l'action publique dans la France des années 1960-2000*. Thèse de doctorat de sciences-politiques, 2001, Université Paris 1.

Les raisons d'être de la fondation s'établissent dans le prolongement de cette catégorie de « patrimoine culturel », dans la démarche de valoriser tant le « patrimoine pour tous » que de les savoir-faire des travailleurs manuels. Ainsi, il s'agit de prendre en main le patrimoine culturel, et pour ce faire les législateurs s'inspirent d'autres États, qui contrairement à la France ne sont pas inscrits dans une perspective de rattachement du patrimoine à l'État. Les rapports présentés proposent pour cette nouvelle structure d'associer, à la manière du National Trust britannique²², toutes les bonnes volontés qui souhaiteront s'investir dans la protection du patrimoine rural ce qui inclut par conséquent entreprises, collectivités mais aussi monde associatif. Ce faisant, un appel est lancé par les législateurs à fédérer ces acteurs autour d'une « *grande cause nationale* ». Or si le National Trust laisse la possibilité à chacun d'offrir un peu de son temps, fournissant alors à

Les raisons d'être de la fondation :

- « sensibiliser les Français au nécessaire effort commun en faveur de notre patrimoine national. »
- « contribuer à l'identification des édifices et des sites menacés de disparition. »
- « susciter et organiser le partenariat entre les associations qui œuvrent en la faveur du patrimoine, les pouvoirs publics nationaux et locaux, et les entreprises prêtes à engager des actions de mécénat. »
- « participer à la réalisation de programmes de restauration. »
- « favoriser la création d'emplois et la transmission des métiers et savoir-faire »

l'époque quelques 1,6 millions d'heures de travail pour 28000 bénévoles, la Fondation du patrimoine demeure une organisation beaucoup plus bureaucratique, nécessitant de manipuler un certain nombre de savoirs, et qui ne permet pas à n'importe quel profane de s'y investir autrement que par le don d'une somme d'argent. Aussi, nous y reviendrons, bien que les bénévoles aient un rôle incontournable, ils ne sont à ce jour que quatre cents cinquante. Ce petit nombre d'adhérents a vu des ambitions premières s'explique en effet par le fait que la Fondation « n'est jamais parvenue, ni n'a même vraiment cherché à développer les adhésions de particuliers. Pourtant, dans son discours d'inauguration de la fondation en décembre 1997, le Président de la République évoquait un objectif de 300 000 adhérents à l'horizon de l'an 2000. »²³ En effet, précise le rapport de la Cour des comptes, la Fondation ne souhaitait pas entrer en concurrence avec les grandes associations de protection du patrimoine (Demeure historique, Vieilles maisons françaises, la Ligue urbaine et rurale, Maisons paysannes de France, la Fédération patrimoine environnement, l'Union rempart, la Société pour la protection et l'esthétique de la France) qui rassemblaient à elles toutes 40 000 adhérents particuliers en 2011.

²² Le National trust est une association de préservation du patrimoine créé au Royaume-Uni en 1895. Il mobilise un grand nombre de bénévoles pour le maintien de son activité et celui-ci ayant la possibilité de devenir propriétaire des biens de façon inaliénable, il est à ce jour le deuxième propriétaire foncier après la Couronne britannique.

²³ Cour des comptes, *Rapport public annuel 2013, La Fondation du patrimoine : un modèle singulier*, février 2013, p. 525

Cette construction pluripartite implique par conséquent une répartition des tâches, mais nécessite surtout, de la part de l'État par le biais de ce texte de loi, d'être arbitre dans l'attribution du rôle de décision. Le rapport prévoit donc une typologie liant hauteur de l'engagement et pouvoir décisionnel. Pour inciter les grandes entreprises à s'investir durablement, il est prévu que chacune d'entre elles, en devenant membre fondateur, dispose d'un siège au conseil d'administration. Les membres fondateurs ont à eux tous la majorité absolue au sein du conseil d'administration. Mais les entreprises ne sont pas seules. Comme le souligne le rapport de Jean-Paul Hugot, un certain nombre d'associations avaient déjà pour préoccupation la sauvegarde et la valorisation du patrimoine vernaculaire. Ainsi, la fondation prétendait-elle alors à un rôle fédérateur, un rôle de porte-parolat de toutes ces « bonnes volontés » associatives. Le Conseil d'administration se compose de la manière suivante : un président et un vice-président, douze administrateurs représentants des membres fondateurs²⁴, trois représentants des adhérents des associations « abritées » – dont les très intégrées Maisons paysannes de France et Vieilles maisons françaises, six représentants des institutions publiques et trois commissaires au Gouvernement. Il s'agit alors pour la fondation de trouver des fonds par différents moyens :

« La mission c'était surtout de mobiliser la société civile, finalement à l'instar un peu de ce qui se passait dans les pays anglo-saxons, de compléter finalement les financements publics dont les porteurs de projets peuvent bénéficier, par des compléments financiers émanant essentiellement du privé, de dons de particuliers, d'associations, d'entreprises, de fondations, etc. » (salarié au siège de la Fondation du patrimoine)

A ce jour, ces financements privés et publics pèsent chacun environ la moitié des ressources de la fondation.

Le premier dispositif mis en place fut celui pour lequel la commission des Affaires culturelles avait plaidé : le label de la fondation du patrimoine. Celui-ci répond à l'objectif originel de la structure, à savoir l'aide aux propriétaires. Il est défini comme un « label fiscal », et ne consiste donc pas en une aide financière directe mais en la possibilité pour un propriétaire de faire déduire de ses revenus imposables la somme de ses travaux sur les cinq années qui suivront son attribution. Il fut mis en place en 2000, soit quatre ans après la naissance de la Fondation. Une lenteur qui pour les salariés et les bénévoles de la fondation s'explique par la réticence du ministère de l'économie et des finances à accepter la mise en place de l'opération, souvent perçu comme une entité autonome :

« le premier outil qu'on a eu c'est le label, en 2000. Donc pendant deux ans c'était le seul outil et le

²⁴ Les membres fondateurs sont les suivants : Axa, la fondation Mansard, Vivendi, Bellon SA, Caisse de crédit agricole SA, Fimalac, Danone, Fondation électricité de France, Indréco, l'Oréal, Michelin et la Fédération française du bâtiment.

seul moyen d'action de la Fondation. C'est le premier outil qu'on avait eu de la part de Bercy : le label, il est régi par une instruction fiscale. C'est pas quelque chose qu'on peut faire comme ça, comme on l'entend. » (chargé de mission de la Fondation du patrimoine)

« comme on est des défiscalisateurs, on donne une subvention mais on donne surtout une possibilité de défiscaliser les travaux qui sont fait – si ils sont visibles de la voie publique encore une fois – hé bien Bercy ne nous aime pas. La loi elle date de 96 et la Fondation du patrimoine a pu exister dans les départements que quatre ans plus tard, en 2000 – 2001. Dans la Somme ça a été en 2001.

Parce qu'il y a eu un blocage ?

Ben, Bercy ! Bercy ! Ben, on est des gens qui défiscalisons.

Oui, mais cette spécificité de la Fondation du patrimoine c'est quand même que c'est l'Etat qui l'a créé finalement ?

Oui, mais entre l'Etat et Bercy, il y a souvent... Vous savez, c'est comme les lois. Je ne sais pas bien comment ils ont bloqué, mais entre les lois et l'application des lois, les décrets, il y a souvent du temps qui passe et beaucoup d'eau sous les ponts. La preuve hein, c'est que la loi c'est 96 et que dans notre département c'est 2001. Et on n'était pas en retard sur les autres départements. » (ancien délégué départemental de la Fondation du patrimoine)

Cette convention avec Bercy nécessite par conséquent une extrême rigueur quant au traitement des dossiers, qui va demander la contribution de professionnels du patrimoine, garants du choix des biens labellisés. Les législateurs avaient pensé cela de manière déconcentrée, et le dépôt d'un dossier se passe en plusieurs étapes.

Encadré 1

Mécanisme fiscal du label de la Fondation du patrimoine :

Le mécanisme fiscal présente selon la Cour des comptes deux intérêts. Tout d'abord, il « incite à réaliser des travaux de restauration dans le respect des techniques et des matériaux d'époque, qui sont plus dispendieux pour le propriétaire » ensuite, il « favorise la préservation de biens non-habitable (pour lequel le propriétaire a peu d'intérêt à engager une dépense.) ». La délivrance du label est soumise à « des conditions de fond et de formes précises » fixées par une instruction fiscale de 2005, soit 2 principes : le bien doit s'inscrire dans l'une des trois catégories définies – immeuble non-habitable de patrimoine rural (pigeonnier, lavoir, four à pain, etc), immeuble habitable typique du patrimoine rural (ferme, manoir, etc) ou immeuble en ZPPAUP – et l'édifice doit être visible de la voie publique, seuls les travaux d'entretien et de réparation extérieurs pouvant bénéficier de déduction fiscale. « Les travaux ainsi aidés doivent contribuer à l'amélioration esthétique de l'espace public²⁵ »

Le dossier de demande de label est déposé par le délégué départemental au chargé de mission régionale, qui vérifie le dossier avant de le transmettre au siège de la fondation. Mais avant cela, le propriétaire a tout d'abord pris contact avec un délégué (départemental ou « de pays ») qui réalise une visite *in situ* avant de l'accompagner dans la réalisation du dossier, et ce de différentes manières

²⁵ Cour des comptes, *Rapport public annuel 2013, La Fondation du patrimoine : un modèle singulier*, février 2013, p. 533

comme nous le verrons dans la troisième partie de ce rapport.

DEUXIÈME PARTIE :

LES SALARIÉS

La fondation est administrée par des bénévoles. Les salariés sont quant à eux répartis sur deux sites : ceux qui résident au siège et les chargés de missions – entre une et quatre personnes par délégation, quelquefois plus – qui travaillent dans les délégations régionales. En effet, la fondation fonctionne de manière déconcentrée et se repose donc sur le maillage territorial administratif français. Dans cette partie, il sera question de savoir qui sont socialement ces chargés de mission et de saisir quel rôle ils occupent dans la mise en action du label. Dans un second temps, nous poserons la question de la division du travail au sein de la fondation afin de définir leur territoire professionnel.

Encadré 2

Le dispositif du label

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du patrimoine regroupe aujourd'hui près de 6000 adhérents, dont environ la moitié sont des collectivités²⁶.

Aujourd'hui étendue à des domaines supplémentaires (possibilité d'action dans les ZPPAUP, patrimoine naturel, races d'animaux anciennes, etc.) sa mission est à l'origine de mobiliser des fonds privés afin de promouvoir et aider à la restauration du patrimoine rural non classé. Les premières années révélèrent une mise en place difficile, jusqu'à l'obtention en 2001 de la possibilité de délivrer, en partenariat avec le ministère de l'Economie et des finances, un label fiscal à destination de propriétaires privés. Ce label leur permet une fois délivré par la Fondation, avec l'accord d'un architecte des bâtiments de France (ABF) sur le projet de restauration portant sur l'extérieur du bâtiment, d'être aidés et encouragés par la déduction du montant de leurs travaux de leurs revenus afin que leur imposition soit réduite. Le label permet également de reconnaître le bien immobilier comme représentatif du « patrimoine national ».

Ainsi, la Fondation du patrimoine se caractérise par son pouvoir de définition d'une « frontière symbolique » entre ce qu'elle considère comme relevant des biens relevant de la catégorie patrimoniale et ceux qui n'en relèvent pas.

1. Parcours et « rôle » types d'une chargée de mission.

En délégrant des compétences relatives au petit patrimoine vers une structure de droit privé, l'État a permis dans les faits d'ouvrir un nouvel espace des possibles à certains futurs professionnels, car les domaines de la gestion et de l'administration du patrimoine menaient jusqu'alors essentiellement à des carrières dans la fonction publique. Or, de manière récurrente, les salariés affirment n'avoir jamais souhaité être « fonctionnaires », se représentant ce statut comme celui d'un salarié renfermé sur lui-même, un emploi de bureau – par opposition au « terrain » – et les contraignant à renoncer à leur « esprit d'initiative » :

²⁶ Source : Cour des comptes, *Rapport public annuel 2013, La Fondation du patrimoine : un modèle singulier*, février 2013

« C'est intéressant parce qu'on est au carrefour de pas mal de choses : monde bénévolat / monde salarié, monde public / monde privé. On travaille énormément avec l'État et les collectivités, mais on a la moitié de notre budget qui vient de la société civile : particuliers, associations, entreprises. Un support qui est plutôt sympathique, et puis c'est ce que je vous disais tout à l'heure, au niveau des partenariats avec les entreprises, ben des partenariats qui sont sur mesure, vraiment une grande souplesse d'intervention, ce qui fait que chaque partenariat est différent des précédents qui ont été montés, donc on ne s'ennuie pas (il rit). Et puis l'activité ne faisant que progresser, c'est motivant ! » (salarié du siège de la Fondation du patrimoine)

Leur perception du milieu des fondations est donc tout autre, puisqu'il s'agirait au contraire d'un milieu professionnel qui les mettrait chaque jour au défi de faire mieux tout en permettant de rencontrer des personnes nouvelles, de visiter des lieux nouveaux et donc de jouir de cette proximité avec le patrimoine. Aussi, en cela ils ont le sentiment de ne pas être des techniciens, voués à des tâches spécialisées. En effet, à travers la réalisation d'actions « concrètes », c'est-à-dire utiles économiquement et aux finalités visibles du grand public, ils sont en situation de mobiliser pleinement des ressources davantage héritées de leur famille que de leur passage dans un cursus spécialisé de l'université.

Pour ces salariés, le patrimoine n'est pas seulement un métier mais un goût, revendiqué comme « personnel », pourtant hérité d'une éducation à la culture classique à laquelle ils sont familiarisés, comme en témoignent les récits de promenades familiales :

« Tout ce qui est patrimoine bâti, oui, j'ai toujours eu l'habitude de regarder, de faire des crochets en voiture pour aller voir... Oui, ça a dû jouer, mais c'est un goût personnel aussi, qui s'est bien combiné. » (chargée de mission de la Fondation du patrimoine)

Cet héritage culturel est également à l'origine d'une familiarité avec l'enseignement supérieur, et ce dès le plus jeune âge, comme le montre cette salariée qui, dès l'enfance, déclare s'être projetée dans son cursus scolaire à venir :

« L'école du Louvre je voulais la faire depuis l'âge de dix ans peut-être. Depuis que je sais que les musées existent, que la culture existe, j'ai toujours voulu faire ça, ça m'a jamais posé question. » (chargée de mission de la Fondation du patrimoine)

Aussi tout le récit de leur parcours est-il présenté comme une continuité les menant tout droit à la place qu'ils occupent²⁷, et dans la mesure où cet espace des possibles leur était alors resté ouvert, ces salariées se sentent intégrées, à leur place, dans une profession vécue comme une véritable « vocation »²⁸.

Les différentes trajectoires scolaires rencontrées à ce jour permettent donc de saisir plus finement encore les proximités de valeurs entre la fondation et ses salariés, comme en témoigne le cas de l'une des chargées de mission dans une délégation régionale. Après en avoir rêvé « depuis l'âge de dix ans », immédiatement après l'obtention de son baccalauréat elle a intégré l'école du

²⁷ P Bourdieu, « L'illusion biographique » in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62, 1986, pp. 69-72

²⁸ C Suaud, *La vocation. Conversion et reconversion des prêtres ruraux*. Editions de minuit, Paris, 1978.

Louvre au sein de laquelle elle a poursuivi son cursus jusqu'en muséologie premier cycle (équivalent master 1) tandis qu'elle achevait également un master 1 en histoire contemporaine à l'université, avant de terminer son parcours scolaire par un master 2 professionnel « histoire et gestion du patrimoine culturel ». Son projet professionnel n'était pourtant pas orienté en ce sens lors de son entrée dans l'enseignement supérieur puisqu'elle souhaitait alors préparer le concours de conservateur du patrimoine. Une ambition qu'elle révisé lorsqu'elle s'est « *rendue compte que la recherche c'était pas forcément [sa] tasse de thé et [qu'elle préférait] être dans la gestion de projets plus concrets, et du coup [elle a] complètement quitté le champ des musées.* » Un parcours des plus classiques chez ces chargés de missions qui le plus souvent cumulent un parcours généraliste avant de se rediriger sur une formation professionnalisante et donc plus spécialisée. On trouve une opposition entre les catégories du « concret » et de l'« abstrait », assimilé à la recherche. Chez la plupart des salariés, ce positionnement est également visible à travers les objets choisis dans le cadre de leurs mémoires de master professionnel. On y rencontre par exemple un travail sur les facteurs qui font choisir à une importante association départementale de ne financer que les projets de restauration de propriétés publiques au détriment des propriétés privées ;

« Comment cette association a évolué parallèlement à la prise en compte du patrimoine de proximité, comment son action, qui était très importante et qui a ensuite décliné, pour quelle raison ? Comment fonctionne une association publique dans le champ patrimonial ? Et puis ensuite je me suis intéressée aux sociétés savantes, qui sont assez nombreuses dans ce département, malgré la modestie du territoire d'un point de vue culturel on va dire, et la question était de savoir si ces sociétés savantes qui sont anciennes, ont participé, plus qu'à l'érudition locale, à la protection du patrimoine. » (chargée de mission de la Fondation du patrimoine)

une étude comparée entre les politiques de protection patrimoniale publique en France et en Angleterre par le National trust, réalisée sous la direction d'un enseignant consultant à la Banque mondiale, passionné par ces comparaisons ;

« mon sujet de mémoire de DESS ayant été sur justement une comparaison entre le système anglais et le système français de conservation du patrimoine du coup c'était intéressant d'essayer de trouver une structure française qui soit privée pour la conservation du patrimoine donc c'est un peu la raison pour laquelle je me suis rapprochée de la fondation et j'ai souhaité vraiment m'impliquer à la fondation du patrimoine » (chargée de mission de la Fondation du patrimoine)

un autre s'est intéressé au label fiscal de la fondation comme dispositif de développement local ; ou encore un mémoire portant sur les possibilités de développement économique local par la valorisation du patrimoine. Aussi, cette conception du patrimoine comme faisant tout aussi pleinement partie du monde économique que du monde culturel est essentielle dans le rôle de la fondation – dont le principal objet est le financement de projet et la recherche de fonds – qui est porté par les salariés et avec lequel ils se sentent en affinité. Ainsi ils s'inscrivent en opposition à une démarche de recherche :

« j'avais envie de faire quelque chose là-dessus, qui me permettait de ne pas faire de la recherche pure et dure. J'ai fait des choses et je m'intéresse depuis toujours au patrimoine bâti de proximité. »
(chargée de mission de la Fondation du patrimoine)

En effet, dans leur parcours, et cela est tout particulièrement le cas pour les jeunes femmes d'une trentaine d'années, largement majoritaires, leur capital culturel hérité se trouve être convertible en titres scolaires, en compétences²⁹. En se positionnant comme les auteurs d'actions visibles et économiquement « utiles », leur profession leur donc permet d'explorer les savoirs hérités plutôt que de mettre cet objet à distance.

2. Une division du travail atypique.

Être professionnel du patrimoine s'inscrit comme nous l'avons montré dans un processus vocationnel. Le principal rôle des chargés de mission est celui d'une réponse à une mission, mais également à un « service », celui de mettre ses compétences au service des usagers de la Fondation. La soixantaine de chargés de mission qui opèrent de manière déconcentrée dans les délégations régionales représentent le rouage principal de l'application des labels attribués par la Fondation du patrimoine. Contrairement aux salariés du siège, qui sont investis sur une mission particulière (par exemple « chargée de mission labels », « responsable des partenariats ») les chargés de mission en région, et ce d'autant qu'ils sont peu nombreux (entre un et quatre par délégation régionale) ont un rôle officiellement plus polyvalent et sont considérés par leurs collègues du siège parisien comme plus proche du terrain :

Principales tâches quotidiennes d'un chargé de mission.

- Point sur les souscriptions ouvertes (et sur les raisons de leur non fermeture) pour le suivi du calendrier prévisionnel à destination du siège.
- Réponse aux courriels des délégués de la Fondation.
- Vérification des dossiers de demande de label.

« Je suis partie [de Paris], comme y a pas de possibilité de poste au siège de la fondation, je suis partie en région [comme] chargée de mission pendant deux ans et demi. Quand je suis arrivée là-bas je connaissais vraiment très mal la région, ça m'a permis de découvrir une région. Ça m'a permis aussi en retournant au siège d'avoir une meilleure appréhension des besoins en région on va dire. Parce que je suis la seule au niveau du siège à avoir été en région, et puis après au siège et c'est vrai qu'on comprend mieux comment se montent les projets. Parce qu'en région finalement, on est vraiment directement en lien avec les porteurs de projet, donc c'est vrai que nous au niveau du siège on est un petit peu plus en retrait parce que c'est plus du développement stratégique à long terme donc c'est un petit peu différent. » (salariée du siège de la fondation, anciennement chargée de mission dans une délégation régionale)

²⁹ Monique de Saint Martin, « Les reconversions culturelles : l'exemple de la noblesse » in *Hermès*, n° 20, 1996, pp 183-191

Cet extrait d'entretien révèle également une nouvelle opposition entre les différents postes de cette organisation déconcentrée. D'une part les salariés du siège s'inscrivent dans des actions à long terme. Par opposition, les salariés en région traitent quant à eux l'immédiateté, les problèmes quotidiens qui se posent aux propriétaires : répondre à des questions par téléphone, s'occuper du courrier électronique. Mais la plus grosse part de leur travail consiste en un suivi et un contrôle des dossiers de labels. Avant d'être transmis au siège, ceux-ci sont préalablement vérifiés par les chargés de mission.

« ça c'est un nouveau projet pour la restauration d'une chapelle. Là on m'envoie un dossier qui a été standardisé. Donc j'étudie l'ensemble du projet qui a été transmis au délégué départemental qui me l'adresse. Donc je vais m'attacher à différents éléments, vérifier ce qui a été fait. Je vais surtout instruire la nature des travaux, vérifier leur éligibilité pour la fondation. » (chargée de mission de la Fondation du patrimoine)

Au vu de la rigueur des procédures avec le ministère de l'économie et des finances, chaque ligne de travaux, chaque facture, chaque document est inspecté, comparé, avant l'attribution du label :

« Là par exemple j'ai des factures, donc il faut que je vérifie que les travaux sont conforme à ce qu'on avait rendu éligible. [...] Et ça c'est un dossier de label. Il faut un certain nombre de pièces : fiche propriétaire, fiche immeuble. Si c'est une location, voilà, une chose importante : c'est de la location non meublée, enfin en partie, donc éligible. Et là il va falloir que je fasse la répartition, il faut distinguer en gros les revenus fonciers des revenus généraux du propriétaire. Cette répartition se fait entre partie louée non meublée et partie louée. Visibilité de la voie publique, donc ça on le vérifie par des photos. Datation. On est en ZPPAUP, donc le bâtiment est éligible. Fiche travaux. Plan de financement. Qu'est-ce qu'il y a encore ? Renseignements divers... ça c'est en général peu rempli. Les engagements du propriétaire, parce que le label engage le propriétaire à un certain nombre de choses, notamment à la conservation du bien pendant quinze ans après sa date d'acquisition. » (chargée de mission de la Fondation du patrimoine)

Leur travail nécessite aussi de trancher certaines questions au cas par cas. Une des salariées, par exemple, eut à traiter une demande de vérification des critères d'un dossier. A partir de photographies elle devait déterminer si une maison respectait bien l'une des conditions, dans la mesure où la maison de maître qui y figurait semblait très peu visible de la voie publique. N'ayant pas assez de temps pour se rendre « sur le terrain », d'autant plus que si elle quittait son bureau « il n'y a plus personne pour répondre », il lui fallut donc vérifier sur un site internet qui permet d'avoir un aperçu depuis la rue.

Le sentiment d'être « surchargé » de travail apparaît en effet bien souvent chez ces chargés de mission. Hors enregistrement, je demandais à l'une d'entre eux qui m'expliquait rester à ce poste parce qu'il est très difficile d'obtenir un contrat à durée indéterminée dans le milieu culturel, si elle était à plein temps. Elle était assez gênée par le fait de parler d'elle même, et plus encore de ses conditions de travail, pourtant elle rétorquait « *Vous me demandez si je fais trente-cinq heures ? Oh non ! J'en fais bien plus ! Je fais beaucoup plus !* ». Aussi si un délégué régional m'affirmait qu'il fallait « *remercier ces jeunes chargés de mission qui ne comptent pas leurs heures* », les chargés de

mission font quant à eux parfois preuve de déception face à l'impossibilité de pouvoir réaliser cette vocation première, celle de l'action patrimoniale « concrète », celle du service au plus proche du « terrain » :

« pour l'instant je n'ai rencontré presque aucun porteur de projet, que ce soit public ou privé. Faute de temps évidemment. Je pourrais aller sur le terrain mais, voilà, dès que je m'absente il n'y a plus personne ici pour répondre ou... Non, ce sont les bénévoles qui en général rencontrent les propriétaires. » (chargée de mission de la Fondation du patrimoine)

Or si une délégation a lieu en ce qui concerne les visites aux propriétaires ainsi que l'élaboration de campagnes de mécénat populaire, on observe une situation identique dans la construction de partenariat avec les entrepreneurs locaux afin de les réunir en un « club partenaire », un cercle dans lequel ces derniers se regroupent pour élaborer des actions de mécénat :

« demain je rencontre un nouveau délégué départemental qui va créer un club des partenaires. Mais j'ai malheureusement très peu de temps à consacrer à ça, vraiment dans le suivi de ces projets-là, il faut que ce soit porté par un délégué qui soit extrêmement dynamique et investi là-dedans. Moi je vais pouvoir les aider matériellement mais voilà, tout le travail de fond qui est énorme, je ne peux pas le porter. Je n'ai pas le temps. C'est dommage... » (chargée de mission de la Fondation du patrimoine)

On constate alors que les bénévoles – c'est-à-dire les délégués départementaux ou « de pays » le plus souvent – prennent en charge une partie des tâches auxquelles les salariés auraient initialement aimé et pu s'associer. Ce phénomène de gestion n'a pas non plus échappé à la Cour des comptes lors de leur inspection, dans la mesure où elle observe un modèle de gestion décentralisé et s'inquiète des « risques » auxquels l'importance du bénévolat pourrait exposer la Fondation. A travers d'autres termes, le rapport décrit également ce processus de bureaucratisation :

« Aussi, depuis 2002, s'est-elle efforcée d'accompagner son expansion par la professionnalisation de certaines fonctions, par la mise en place d'outils de gestion et de contrôle adaptés, ainsi que par l'instauration de procédures davantage formalisées dans son réseau³⁰. »

L'organisation concrète de la Fondation interroge par conséquent le « rôle » que jouent les chargés de mission de la fondation, c'est-à-dire le « type de rôle dans une pièce qui comprend d'autres personnes, jouant, bien ou mal, le rôle qu'on attend d'elles³¹ » pour reprendre les mots d'Everett Hughes. Ainsi, cette enquête tend pour le moment à montrer que chez ces salariés il s'opère un décalage entre la vocation première et le travail quotidien. Ce sont davantage des compétences en gestion et administration qui leur sont attribuées, comme en attestent les offres d'emploi parues cette même année. C'est pourquoi ils ne peuvent mobiliser pleinement leurs

³⁰ Cour des comptes, *Rapport public annuel 2013, La Fondation du patrimoine : un modèle singulier*, février 2013, p. 532

³¹ E. C. Hughes, *Le regard sociologique*, éditions de l'EHESS, Paris, 2004 (1996). p66

ressources culturelles héritées et institutionnalisées³² à travers des compétences telles que leur érudition historique, leur connaissance et capacité d'expertise de l'architecture (dans le « montage » des dossiers par exemple). On pourrait alors se demander si leur autonomie professionnelle ne se trouve pas en cela réduite, dans la mesure où ils accomplissent essentiellement un travail d'exécution, lequel, contrairement aux délégués, s'applique de manière décontextualisée. Il serait donc possible de traduire cette situation par la citation suivante :

« La pensée séculière se divise en deux secteurs, l'un dominé par les institutions du marché et l'autre par la bureaucratie. La rationalité du marché se caractérise par le raisonnement individuel, pratique et intéressé, tandis que la rationalité bureaucratique se caractérise par la pensée institutionnelle, c'est à dire l'abstraction et la routine.³³ »

Malgré leur aversion pour l'administration et la bureaucratie, comment en témoigne leur rejet de la fonction publique telle qu'ils se la représentent, les chargés de mission se trouvent pourtant dans une situation de rationalité bureaucratique, d'autant plus renforcée qu'ils sont de surcroît pensés comme tels par les délégués bénévoles³⁴.

Ce constat permet alors de proposer, à travers le modèle de Hugues, une analyse de ce décalage, de ce sentiment de ne pas jouer le bon rôle, en se posant la question de la division du travail. Car comme le montrent brièvement les exemples du manque de temps, les chargés de mission se trouvent « contraints » à déléguer une partie de leurs tâches, tout particulièrement celles qui se déroulent à l'extérieur de leurs locaux comme le rapport *in situ* au patrimoine ou encore des tâches relationnelles, aux délégués³⁵. Plus largement, les chargés de mission sont donc exclus de tout ce qui relève de l'acte de jugement artistique ou historique. C'est donc une partie de l'espace d'activité qui est réduite, une modification des frontières du « territoire d'activité³⁶ » (*juridictions*). Quel peut-être l'impact de ce processus sur une profession vécue par les acteurs comme vocationnelle ? Comme relevant de l'aide aux propriétaires en difficulté ? Pour Hugues,

« Une autre propriété de ce genre d'activités tient à l'ambiguïté particulière de ce qui est considéré comme honorable, respectable, propre et prestigieux, par opposition à ce qui est peu honorable, ou peu respectable, à ce qui est sale ou minable. Dans son usage ancien et plus restreint, le terme *profession* se référait au très petit nombre des métiers très prestigieux et qualifiés dont les membres agissaient pour le profit d'autrui³⁷ ».

La question du prestige de l'activité prend toute sa place dans cette étude. A partir de ce qui a été observé à ce jour, les données qui restent à analyser ou à recueillir par la suite, je souhaiterais vivement approfondir la question de la délégation, hors des frontières professionnelles, des tâches

³² P Bourdieu, « Les trois états du capital culturel » in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°30, 1979, pp3-6

³³ M Douglas, *Comment pensent les institutions*, La découverte, Paris, 2004 (1986) p 136

³⁴ Nous reviendrons sur ce point dans la troisième partie de ce rapport.

³⁵ La question du travail des délégués est traitée dans la troisième partie de ce rapport

³⁶ A Abbott, *The system of professions*, Free press of Glencoe, 1988

³⁷ E C. Hugues, *op. cit.*, p. 63

qui semblent – en tout cas à ce stade de l'enquête – les plus nobles, c'est à dire les plus reconnues. Car comme a pu le montrer Hugues, la délégation des activités est faite par les professionnels les plus prestigieux – parce que reconnus comme tels de par leurs compétences et leur statut institutionnel – vers les moins prestigieux, et ce dans un processus de division morale du travail. Or les activités les plus visibles, comme la rencontre directe des personnes auxquelles on met à disposition ses services, le contact régulier, mais également une plus grande autonomie dans l'application des catégories de savoirs détenues semblent être davantage le fait des délégués. Les chargés de mission se trouveraient alors, si cette hypothèse se confirmait, dans une situation diamétralement opposée à celle de la plupart des « écologies³⁸ » professionnelles : cette délégation ne serait pas une forme de revalorisation des professionnels mais serait subie et ne participerait pas, pour ces chargés de mission, à opérer à un « déclassement » d'un certain nombre de compétences.

Ces dernières hypothèses amènent bien évidemment à poser la question des autres groupes avec lesquels les chargés de mission sont en lien, et ce d'autant plus dans la mesure où se pose la question de la division du travail. Cela est explicite lorsque l'on aborde les questions du label à la fondation, les délégués, bien que bénévoles, jouent un rôle particulier et particulièrement important dans ses moyens d'intervention. C'est pourquoi, toujours afin de mieux saisir les enjeux concernant les chargés de mission, cette troisième partie leur est consacrée.

³⁸ A Abbott, « Écologies liées. A propos du système des professions » in *Les professions et leurs sociologies*, dir. P-M Menger, Editions de la maison des sciences de l'Homme, Paris, 2003 pp29-50

TROISIÈME PARTIE :

LES DÉLÉGUÉS

« L'implication de bénévoles qualifiés et entrepreneurs est incontestablement une des clefs de la réussite de la fondation qui a su encadrer progressivement leur concours et s'attacher à un recrutement judicieux des personnalités très bien insérées localement.³⁹ »

1. Les délégués : experts, associatifs ou militants ?

Pour la Fondation du patrimoine, le principal atout de leur fonctionnement est lié à la dimension de « proximité », de « terrain ». Les délégations régionales bénéficient d'une large capacité d'initiative et d'une grande autonomie, qu'ils considèrent comme la clé de leur réussite.

« on est vraiment sûr de la restauration de petit patrimoine – pas dans un sens du tout péjoratif – mais vraiment un patrimoine de proximité, donc présent dans tous les territoires [...] Heureusement qu'on a ce maillage fin du territoire avec des gens qui sont situés pas loin, qui peuvent se déplacer facilement et qui peuvent surtout être à l'écoute des porteurs de projet. Donc ça c'était vraiment une volonté forte, à partir du terrain. Les besoins étant sur le terrain, il fallait qu'on soit identifiables facilement sur le terrain. Et ça j'insiste sur le fait que tous nos délégués sont des bénévoles. Ils sont assistés au niveau régional par une petite cellule de salariés, en général deux par région. Et vraiment l'essentiel du travail de terrain se fait par des gens qui s'investissent bénévolement, que ce soient de jeunes retraités ou des gens qui sont encore en activité. On a différents profils. Ça c'est une des richesses de notre fondation : ce réseau en contact du terrain. Un réseau qui est très réactif. » (salarié au siège de la fondation)

Les délégués incarnent en ce sens le lien entre le centralisme national et régional d'un côté et le « terrain » de l'autre. En effet, chacun des délégués intervient sur un « pays » donné afin de pouvoir répondre aux interrogations des propriétaires désireux de restaurer leur bien immobilier. Or il m'a semblé révélateur de constater que lors des visites réalisées par les bénévoles, régnait le plus souvent un certain flou. Car reconnaissant eux-mêmes, à travers leur « double casquette » leur multipositionnalité⁴⁰, il n'était parfois pas évident de comprendre s'ils intervenaient comme militant des Maisons paysannes de France (MPF), association à laquelle la quasi-totalité des délégués adhèrent et militent, ou s'ils interviennent pour la Fondation du patrimoine. Une situation bien connue du siège, qui revendique des liens forts avec les MPF :

« c'est vrai qu'avec Maisons paysannes de France on a des relations extrêmement proches, je dirai que c'est un peu notre association sœur et donc c'est vrai que de plus en plus de délégués de la Fondation du patrimoine sont également des délégués de Maisons paysannes de France. » (salariée au siège de la fondation du patrimoine)

³⁹ Cour des comptes, *Rapport public annuel 2013, La Fondation du patrimoine : un modèle singulier*, février 2013, p. 532

⁴⁰ L. Boltanski « L'espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe. » in *Revue française de sociologie*. 1973, 14-1. pp. 3-26.

Ces liens étroits sont également le fait d'une alliance favorable entre les deux partis. D'un côté, la fondation fut la structure qui permit aux militants des MPF de pouvoir obtenir des aides à la restauration. En effet, en dehors du plaisir de l'entre soi qu'elle apporte à ses adhérents, l'une des principales activités de cette association reconnue d'utilité publique est d'apporter des conseils à des propriétaires qui souhaiteraient pouvoir restaurer leur maison « de pays » à « l'identique », dans le respect de l'architecture et des techniques anciennes. Un objectif bien proche de la conception du patrimoine qui a permis l'élaboration de la fondation, et dont la conception a permis de pouvoir, à terme, être en mesure de présenter des aides à la restauration du patrimoine :

« Maisons paysannes de France, ils étaient contents parce qu'ils ont trouvé un financeur. Ils peuvent aussi prodiguer de bons conseils mais ils n'avaient pas un sou à vous proposer. Comme vous le savez, les gens qui donnent des conseils, si il n'y a pas d'incitation financière, ça sert à rien. On prêche dans le désert. Il y a eu aussi le CAUE qui s'occupe un peu de la défense du patrimoine. Conseil en architecture, urbanisme et environnement. Ils donnent des conseils, mais quand je vois des conseils, moi je ris. » (ancien délégué départemental passé « relais de pays » de la fondation du patrimoine, délégué départemental des VMF et adhérent aux MPF)

Car cette proximité est également profitable à la fondation, dans la mesure où elle lui permet d'envoyer « sur le terrain » des personnes déjà « formées » :

« on peut dire que la Fondation du patrimoine a vocation à soutenir des associations qui parfois ont quand même des difficultés à trouver des financements, donc on les soutient. Maisons paysannes de France a été un partenaire du premier moment avec la fondation, je pense que le partenariat date de 99-2000, donc les débuts de la fondation du patrimoine. Effectivement y avait une logique puisqu'entre Maisons paysannes de France et la Fondation du patrimoine la vocation était un petit peu la même, qui était le patrimoine rural de proximité. Donc la fondation du patrimoine s'appuyant un peu sur l'expertise de Maisons paysannes de France pour détecter des projets intéressants et la Fondation du patrimoine ayant également vocation sur ses fonds propres à soutenir des actions entreprises par Maisons paysannes de France. » (salariée au siège de la fondation)

Cette salariée, dont le discours est pleinement en phase avec la fondation, permet également de révéler que le statut accordé aux « délégués » également militants aux MPF est celui d'expert. En effet, lors des visites chez les propriétaires, ils se prêtent à l'écoute et aux conseils. Les maîtres des lieux commencent un tour de la maison ou de la propriété, ce qui permet de pouvoir aborder, guidés par les questions du délégué de leur projet de restauration, de son coût, des ressources dont ils disposent. Mais c'est aussi le moment où le délégué contribue d'une certaine manière à l'éducation du propriétaire à travers ses valeurs militantes.

« pour eux ça a un double avantage, je dirai qu'un délégué qui soit à la fois Maisons paysannes de France et Fondation du patrimoine il aura eu déjà tout préalable de formation avec maisons paysannes de France et il arrivera à trouver entre guillemets des dossiers puisque fondation du patrimoine fournit des dossiers, vous voyez c'est assez logique en fait, y a un lien évident entre les deux casquettes je dirais. » (salariée au siège de la Fondation du patrimoine)

En effet, au vu de son apprentissage par l'expérience, il arrive régulièrement que le délégué anticipe l'avis qui pourrait être donné par l'architecte des bâtiments de France (ABF) et auquel il sait

s'adapter en fonction de ses exigences, qui peuvent être extrêmement variable d'un ABF à l'autre⁴¹.

« De toute façon c'est l'idée du bénévole de la Fondation du patrimoine c'est que justement le bénévole va sur le terrain et apporte un diagnostic sur le bâti, donc il doit lire nécessairement l'architecture du lieu et puis donner des préconisations par rapport à sa restauration. Donc il y a deux aspects quand il s'agit d'une visite sur site : il faut d'abord que l'édifice ait une qualité patrimoniale suffisante et deux, juger de la qualité des travaux donc ça je dirai que le bénévole de la fondation du patrimoine il doit effectivement avoir la possibilité de donner des conseils aux porteurs de projets. »
(salariée au siège de la Fondation du patrimoine)

Pour autant, cela nous amène à se demander sous « quelle casquette » sont donnés les conseils. Lors d'une visite chez des particuliers qui venaient de reprendre la propriété familiale – un corps de ferme aux proportions titanesques pour un bâtiment ayant résisté aux deux guerres dans une région du nord de la France où le style architectural prédominant est celui de la reconstruction – il y eu un désaccord franc entre le délégué et les propriétaires à propos de fenêtres que les propriétaires souhaitaient apposer sur la toiture afin de pouvoir aménager le grenier en chambre. La toiture étant percée seulement par deux petites lucarnes, le délégué souhaitait et prescrivait dans le but de la validation du dossier de label par l'ABF qu'ils ne percent pas de nouvelles fenêtres. Les propriétaires quant à eux, insistaient pour pouvoir, en respectant la condition de la visibilité publique, installer ces fenêtres sur l'autre pan de la toiture, afin d'améliorer tout de même la visibilité, ce qui déplaisait de toute évidence au délégué. Ce fait qui semble à première vue anodin, est pourtant révélateur du positionnement ambigu du délégué. Car en ayant pu le fréquenter durant plusieurs mois, j'avais également saisi l'opportunité de réaliser un entretien avec lui à son domicile, la maison familiale prenant toujours une place essentielle, comme on peut s'en douter, dans l'engagement aux MPF. Or il se trouve que ce délégué insiste pour que, dans les maisons traditionnelles, le « respect des lieux » trouve également sa place dans la conservation des fonctions originelle des pièces et des bâtiments agricoles.

Lui : Par contre, le grenier est resté à l'état de grenier. On n'a pas aménagé comme ça se fait maintenant.

Son épouse : On a isolé entre le grenier et les chambres. On n'a pas isolé au-dessus.

Lui : La toiture, elle est pas isolée.

Et vous pensez le faire un jour ?

Son épouse : Non, un grenier, c'est un grenier.

Lui : C'est à dire qu'avant l'isolation c'était pas leur problème, mais ils avaient des zones tampon, quoi. Le grenier c'était une zone tampon qui isolait quand même. Et puis la cave aussi.

Pour la même raison, les bâtiments de ferme qui jouxtent la petite maison de maître dans laquelle ils ont établi leur résidence secondaire demeurent volontairement vides, ce qui leur a permis de me désigner la soue à cochon, l'écurie, l'étable, la fosse à grain, etc.

⁴¹ P Bourdieu « Droit et passe-droit » in *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 81-82, 1990, pp. 86-96.

Ce cas s'inscrit comme particulièrement révélateur du statut à la fois double et paradoxal de ces personnes à la fois experts au titre de l'association mais aussi militants associatifs d'autre part. Car comme le montrent avec beaucoup de finesse Yves Lochard et Maud Simonet, « l'expert associatif » est « un quasi oxymore ; l'expert est généralement identifié aux institutions, à l'Institution, à l'État ; il tient son autorité de celui-ci qui la lui confère. A l'inverse, associatif renvoie à une forme d'organisation qui est censée incarner la "société civile", sinon toujours contre l'État en tout cas qui, au moins dans l'imaginaire de l'associationnisme, se fait gloire de se tenir à l'écart de celui-ci.⁴² » Cela nous amène de nouveau à penser la question des savoirs qui sont produits, de manière prescriptive⁴³, et reconnus par la Fondation du patrimoine, qui de par ses origines et sa raison d'être de se faire porte-parole du petit patrimoine français, se positionnait sous une forme d'organisation para-publique, une sorte d'institution hybride. Dans les faits donc, tandis que la fondation s'affirme comme garante dans l'attribution des labels, les délégués « sur le terrain » s'inscrivent dans une lutte pour des critères différents. Autrement dit, alors que l'État central était le principal producteur connaissances, on assiste à une multiplication des instances productrices de données sur les pratiques sociales dans la mesure où des lieux de production de connaissances se développent au sein du monde associatif.

« Le savoir est devenu à l'évidence pour l'univers associatif un enjeu tel qu'il mérite non seulement une attention dont il n'avait pas toujours bénéficié dans ces milieux, mais surtout qu'il appelle une politique du savoir. Aucune association importante ne semble faire aujourd'hui l'économie d'une telle réflexion sur ces questions et leurs enjeux⁴⁴ » montrent Lochard et Simonet. En effet, on peut envisager que les militants des MPF s'inscrivent dans cette démarche au sein de la fondation. Pourtant, au lieu de lutte pour cette valorisation du savoir associatif, on peut s'apercevoir que les lieux et modalités de transmission des savoirs sont communs entre les « organisations sœurs » :

« Maisons paysannes de France avait un centre de formation jusqu'à il y a 3 ans, qu'ils n'ont plus, maintenant ils le font en interne. C'est à dire que c'est exactement la même organisation je dirais. On a les mêmes formateurs, et donc c'est une formation qui est proposée à la fois aux délégués de la Fondation du patrimoine et aux délégués de Maisons paysannes de France, ce qui permet également aux délégations – enfin, c'est de plus en plus rare – qui ne se connaissent pas encore d'échanger et de créer une occasion aussi de se rencontrer pour nos bénévoles Maisons paysannes et Fondation. Et donc ces formations portent sur, soit je dirais du théorique type le vocabulaire du bâti ancien, soit du pratique, comme établir un diagnostic du bâti ancien. Ou alors ça va être également sur les performances thermiques du bâti ancien, sujet qui est directement attaché à l'étude Atheba pro »

⁴² Y Lochard, M Simonet-Cusset (dir) « L'expertise associative comme question sociologique » in *L'expert associatif, le savant et le politique*, Syllepse, Paris, 2003, p.8

⁴³ P Bourdieu, « Décrire et prescrire » *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 38, 1981 pp. 69-73.

⁴⁴ Y Lochard, M Simonet-Cusset, *op cit*, p 9

(salariée au siège de la Fondation du patrimoine)

Ces formations communes, ce lieux de production de savoir et la participation active à des études menées par le projet Amélioration thermique du bâti ancien (Athéba) en partenariat avec le Ministère du développement durable poursuit les croisements entre d'une part les savoirs « savants », académiques et d'autre part le savoir associatif, produit à partir des cadres d'expérience, à l'image de l'importance que requièrent aujourd'hui les savoirs militants dans la prise en charge de la misère et de l'exclusion par exemple.

Ces premières hypothèses concernant le rapport que l'on peut établir entre les savoirs manipulés par les bénévoles et les chargés de mission ainsi que la place que ces savoirs occupent dans les actions de la Fondation du patrimoine pourront être poursuivis et explicités.

1. Restaurer sa maison : un style de vie.

L'investissement de plusieurs associations de préservation de l'habitat ancien dans de la Fondation du patrimoine amène à trouver en son sein différents « styles militants », mais aussi une manière différenciée de mettre en avant les spécificités de son logement. On y trouve en effet une hétérogénéité d'agents qui, s'ils ont en commun la volonté de se référer à un ordre social ancien, s'inscrivent dans deux types idéaux différents dans le premier cas paysan, dans le deuxième cas aristocrate. A travers le récit de deux rencontres et trajectoires biographiques⁴⁵, nous souhaitons montrer comment se construit peu à peu la carrière de militant au sein de ces deux associations, à travers notamment un apprentissage du regard sur le bâti, incluant son propre lieu de résidence, et par conséquent l'édification d'un récit liant la maison à la maisonnée.

Je vais présenter des données essentiellement relatives à deux des enquêtés, choisis parce qu'au-delà d'être mes gate-keepers dans les deux associations les plus visibles au sein de la Fondation du patrimoine, ils sont aussi me semble-t-il assez représentatifs du « style » de ces deux associations. Ils présentent un certain nombre de points communs – et ce d'autant plus qu'ils ont tous deux un poids important dans chacune d'entre elle – tout en marquant bien évidemment un certain nombre de spécificités assez révélatrices de chacune des associations. Lorsque je les ai contactés au tout début de cette enquête, c'était tout simplement parce que l'un comme l'autre étaient « relais de

⁴⁵ Afin de respecter l'anonymat des personnes qui ont accepté de répondre à mes sollicitations, les noms ainsi que certains éléments ont été modifiés.

pays » de la Fondation du patrimoine. C'est suite à leur rencontre que j'ai saisi assez rapidement que le rattachement à la Fondation du patrimoine n'était pas le seul, ni le plus important à leurs yeux. M. Laville était enchanté de mon projet de recherche – à savoir mieux connaître les acteurs bénévoles de la préservation du patrimoine rural et leurs actions militantes » – dans la mesure où « généralement les jeunes ne s'y intéressent pas. Ils préfèrent passer des vacances Costa croisières que d'aider les artisans. » Avant même de nous rencontrer, il me proposa de me rendre quelques jours plus tard à l'assemblée générale, non pas de la Fondation, mais de l'association Maisons paysannes de France dans laquelle il est très investi, pour que je rencontre du monde, puis que nous nous voyions la semaine suivant chez lui, afin que je puisse découvrir sa maison. De son côté, si M. de Renny ne m'invita pas en premier lieu aux « promenades » de l'association Vieilles maisons françaises, dont il est président de la section départementale. Il proposa immédiatement que nous nous retrouvions chez lui pour un entretien. Etant propriétaire d'un château, il souhaitait me le faire visiter.

2.1 Monsieur Laville.

Afin de me montrer les travaux de restauration qu'il a effectué, c'est dans sa maison de campagne, qu'il investit à chaque occasion – week-ends, vacances – située à une quarantaine de km de sa résidence principale dans le quartier réputé comme bourgeois de la préfecture régionale que M. Laville me donne rendez-vous. Contrairement à leur maison de ville, qu'ils investissent relativement peu, la maison de campagne est pour ce couple la maison la plus importante, bien qu'ils y passent moins de temps. Elle se trouve dans un petit village de moins de 50 habitants, et constitué essentiellement d'anciens corps de ferme dont les granges forment des rues aveugles, c'est à dire sans fenêtres, le long des quelques rues du village. La maison qu'il occupe est une petite maison de maître en briques et à toiture d'ardoise, haute d'un étage (plus les combles). L'entrée sur la propriété se fait par un escalier de quelques marches passant entre deux murs de briques qui délimitent l'accès au jardin ouvert sur le côté rue, la toute première restauration qu'ils ont opérée sur cette maison. Il ne manque plus à ce mur que la grille, qui sera posée quelques mois plus tard. Ce jardin n'est pas conçu comme ornemental. C'est avant tout un potager et le couple n'a planté sur sa parcelle que des plantes « du coin », des plantes « utiles », à savoir à usage alimentaire. C'est donc un potager que l'on traverse pour se diriger vers la maison. Sur la gauche du jardin, une immense grange en torchis ferme la propriété côté rue, un autre bâtiment perpendiculaire délimite le jardin sur le côté. Au bout de cette grange se trouve un abreuvoir en pierre. Après m'avoir saluée, il tient avant tout à ce que nous fassions le tour du propriétaire. Nous commençons par le verger, constitué de pommiers à cidre qu'ils continuent à produire eux-mêmes. Les événements organisés par

l'association sont régulièrement l'occasion de comparer les bouteilles issues des productions des différents adhérents. Monsieur Laville est par ailleurs adhérent à l'association « les croqueurs de pomme », qui s'investi dans la conservation de variétés régionales de fruitiers en voie de disparition, afin de contrecarrer notamment une trop faible diversité de variétés disponibles à la vente en pépinière. Après avoir signalé les délimitations de son terrain – correspondant à la fortification d'un château aujourd'hui disparu – nous nous dirigeons vers les granges tout en passant devant un bâtiment atypique à l'arrière de la maison, un pigeonnier de deux étages en briques et pierres dont la porte du rez-de-chaussée ouvre sur une citerne d'eau enterrée. Il avoue n'être pas très à l'aise avec les échafaudages, et a donc fait faire les façades côté rue par un artisan avec qui « ça s'est bien passé ». Cet artisan, connu de l'association comme quelqu'un produisant de belles réalisations, n'avait pas été choisi au hasard. Les artisans acceptant la réfection de façades en torchis se font d'ailleurs de plus en plus rares me dit-il. Quant aux façades côté cour, c'est toute la maisonnée qui s'y est mise – le couple, leurs trois enfants et un gendre. Nous rentrons dans les bâtisses, ce qui permet à M. Laville de m'expliquer la manière dont on applique le torchis, le type de bois que l'on peut utiliser comme lattis, la raison pour laquelle dans ce département les maisons à colombages sont de toute évidence des maisons mal rénovées, car le bois clair ne résiste pas à l'humidité, et comment l'enduit à la chaux est nécessaire côté ouest, à cause de la pluie. Ces bâtiments demeurent volontairement vides, ce qui lui a permis de me montrer la soue à cochon, l'écurie, l'étable, la fosse à grain, autant de traces représentatives de la vie d'autrefois. De fait, les explications qui me sont fournies sont avant tout relatives aux particularités locales et à leurs dissemblances vis-à-vis d'autres régions, elles s'avèrent également assez techniques et les savoirs accumulés sont ceux qui permettent d'effectuer une « belle restauration ». Bien que de toute évidence assez fier de parler de sa maison et des restaurations qu'il y a apporté, M. Laville n'en demeure pas moins assez formel dans ses relations. Sa façon de parler volontairement très policée, et il tient dans sa famille un rôle de chef de famille. Sa femme apporte parfois quelques précisions, le milieu associatif lié au patrimoine reste plutôt son domaine, ainsi que le cidre, tandis qu'elle se s'investi fortement dans la réception des invités, dans l'entretien de ses ruches et à la récolte du miel ainsi qu'à « son truc à elle », la généalogie.

Après avoir fait tout le tour de la maison, c'est le tour du village qu'il entreprit, afin de me montrer l'architecture locale. Installée dans une ancienne ferme toute proche du théâtre – un bâtiment en torchis destiné à héberger une toute petite compagnie – ils s'amusèrent de me montrer que la mairie dispose toujours sur sa façade d'une niche abritant, et cela fit débat entre eux, une statue de vierge couronnée selon elle, ou de christ roi selon lui. Tous deux sont catholiques, leurs

trois enfants ont d'ailleurs effectué leurs études dans un établissement privé catholique avant de se former dans des écoles d'ingénieur et de commerce. Cette promenade commença par s'écarter de la route principale dans le but de nous amener au bord du plateau sur lequel se situait l'ancien donjon du village duquel nous apercevions le village voisin, dont tous deux sont originaires. Leurs parents étant paysans dans le même village, et eux même s'étant longtemps fréquentés, ils furent bien peiné de me dire comment ils s'étaient rencontrés, dans la mesure où il leur semble s'être toujours. C'est avec fierté que Madame Laville m'annonça alors que leurs deux familles étaient présentes ici au moins depuis le XVIème siècle. Un argument qu'elle avança également dans le choix de l'achat de la maison :

« c'est qu'on a racheté aussi parce qu'on est de deux villages voisins, et on est chez nous. On a nos racines et on est chez nous. On a nos parents à proximité. »

On relève chez tous deux un habitus paysan marqué, et ils sont également très attachés à leur « terre ». Pourtant, ils ont dû partir à la ville assez tôt, lorsque M. Laville fut embauché au Crédit agricole après avoir répondu à une annonce juste après l'obtention de son baccalauréat, un emploi qu'il choisit « parce qu'à l'époque ils recrutaient. Je vais vous dire, aujourd'hui quand ils disent dans le journal qu'ils recrutent, ils ne recrutent pas, c'est de la publicité. ». Aussi après un certain nombre d'années passées comme conseiller bancaire, un emploi dans lequel il a réinvesti ses dispositions il est à présent à un poste « plus tranquille », qui lui laisse les week-ends, et qui lui a permis de se fixer près de son logement principal – ce qui n'était pas le cas auparavant dans la mesure où un emploi en agence nécessite de changer de poste régulièrement – puisqu'il se trouve désormais au siège départemental au service pré. Mme Laville quant à elle, après avoir « fait de l'informatique » dans une entreprise est désormais secrétaire dans une administration publique.

La promenade dans le village se présente comme une visite commentée de la quasi intégralité des habitants : il y a ceux qui rafistolent les trous dans leurs murs en torchis avec de la tôle ondulée, ceux qui ont choisi de mettre du clin – mais qui d'après mon guide n'auraient pas dû en mettre sur la totalité du pignon mais seulement sur le tiers le plus haut – mais pire encore sont ceux qui ont définitivement cimenté leur façade – cela fait pourrir l'ossature bois des maisons qui ne « respirent plus » ou encore ont construit en parpaing, un matériau mais surtout une architecture qui ne s'intègre pas dans le paysage local. Il tenait à me montrer une maison dont l'accès au premier étage se fait par un escalier de bois extérieur, ce qui ne respecte pas les normes de l'architecture locale. Son épouse expliquait quant à elle que « ça se trouvait parfois ». « Oui, mais enfin, plutôt dans le département voisin. Ici aussi. Parfois. Mais c'est très rare. Ce serait plutôt dans le département voisin ». Aussi l'architecture recherchée n'est pas celle qui dégagera une certaine originalité ou une

authenticité⁴⁶ mais davantage celle qui rassemble les caractéristiques types de la région. L'intérieur de leur maison est entièrement imprégné de cette recherche du traditionnel, en tant qu'intérieur paysan immuable. Ils n'y ont d'ailleurs effectué que très peu de modifications :

Les modifications qu'on a fait dans la maison... Ici on a fait un passage pour aller de l'autre côté parce qu'il y avait un placard, et le passage pour aller de l'autre côté c'était sous l'escalier. Alors ils avaient cassé la moitié du jambage de l'escalier, qu'on a reconstitué, qu'on a refait, et ils passaient en se baissant. Donc on a dit non. Ça peut pas aller... Et puis on a ajouté une chambre là-bas. Donc la porte elle existait pas puisque c'était le sellier. Et par contre à l'étage aujourd'hui il y a deux chambres, plus un dégagement. Et quand on est arrivé il y avait quatre petites chambres. Alors un petit lit, une armoire, et...

On y trouve des chaises de facture locale, typiques de la région – des chaises paillées au haut dossier de bois à barreaux, que l'on m'avait appris à reconnaître lors de l'assemblée générale de l'association, des meubles rustiques, quelques bibelots de cuivre d'aspect ancien, trouvailles dénichées dans quelque brocante l'un des hobbies Mme Laville.

Ils ont acquis cette maison suite à la vente de l'héritage d'une des tantes de M. Laville. Ce fut leur premier achat, bien qu'à l'époque, en 1980, ils l'aient acheté louée par un fermier. Ce n'est que neuf ans plus tard, et lorsque les travaux les plus urgents sont effectués dans leur résidence principale, qu'ils entreprennent d'investir ce lieu. Ils auraient bien envisagé de la louer, mais

C'est qu'on pouvait pas la louer, parce qu'il y avait pas le confort nécessaire, et il y avait beaucoup de dépendances. Alors quand vous mettez des locataires là-dedans ils vous broient tout, hein ! Vous retrouvez rien ! Alors on s'est dit on va la conserver pour nous et on verra bien.

Aussi, c'est parce qu'ils se renseignent sur les « bonnes façons de faire » qu'ils rencontrent l'association Maisons paysannes et entrent peu à peu dans le jeu de la « bonne restauration », en tout cas de celle qui « respecte la maison de Pays » dont en tant que propriétaire ils sont responsables, pour reprendre le slogan de l'association. Ils transforment donc peu à peu, en fonction de l'idée qu'ils se font et de la prescription qui est faite de ce que doit être cette bonne restauration.

« Votre maison appartient à un "Pays", elle a une histoire. Elle est née de son sol, avec les matériaux trouvés à cet endroit-là. A la fois lieu de vie et outil de travail, elle était parfaitement adaptée à son usage. C'est pourquoi elle est différente d'autres maisons, parfois même très proches. Respectez cela aussi. Soyez toujours en harmonie avec l'architecture et le paysage du Pays, c'est le meilleur moyen pour vous y sentir bien. Alors vous verrez que l'on s'arrêtera pour la regarder parce qu'elle possédera une qualité rare et mystérieuse : le charme de ce qui est authentique.⁴⁷ » (passage extrait des conseils de MPF aux propriétaires de maison de pays, destinés à réaliser une bonne restauration)

⁴⁶ Caractéristique qui au contraire est davantage mise en avant dans les procédures de classement de la commission régionale de protection du patrimoine et des sites décrite par Nathalie Heinrich. N. Heinrich, « L'administration de l'authenticité » in *Ethnologie française*, 2009/3, vol 39, pp 509-519

⁴⁷<http://www.maisons-paysannes.org/sans-categorie/principes-de-base-d-une-bonne-restauration.html>

Le reste des aménagements consiste surtout en une reproduction de ce qu'ils savent du style ancien. Leur fille se souvient comment l'un des premiers travaux fut de remplacer la porte vitrée par une porte en bois plein et de remplacer de grandes fenêtres par d'autres, plus petites.

ici on n'a rien changé, ce qui nous a permis, petit à petit de réfléchir et de s'informer, et de rencontrer une fois ou deux maisons paysannes, et de fil en aiguille de se sensibiliser et de regarder ce qui se faisait et d'éviter... De ne pas refaire les erreurs que tout à chacun fait, quoi.

Parce que vous pensez que vous auriez pu faire les mêmes erreurs que d'autres ?

Mais c'est certain. On n'est pas plus malins que les autres. Que voulez-vous, on a mis des fenêtres en chêne, mais les fenêtres en PVC c'est entré dans les mœurs maintenant. On a mis des portes – bon elles sont pas en chêne, elles sont en bois exotique – mais on a choisi un bois exotique avec un teinte qui se rapproche d'un bois européen, donc quelque chose qui ne soit pas trop visible. C'est pareil, il y avait un enduit, et puis il y avait du faux marbre comme ça, de peint. Et puis c'était en mauvais état. Alors nous, comme ça se faisait pour avant, on a commencé à taper et à vouloir le démonter. Et on s'est rendu compte qu'en fait les briques qui étaient dans la cheminée, pour faire la cheminée ils mettaient toutes les briques sur-cuites. Parce qu'avant dans les briqueteries, comme c'était cuit au charbon de bois, les briques prêt du foyer étaient sur cuites et celles plus éloignées étaient moins-cuites, donc plus friables. Donc toutes les briques sur-cuites ils les mettaient dans la cheminées. C'est celles qui sont plus foncées, de couleur noire ou bleutée. Donc en fait, ça aurait été moche. Alors bon, on a arrêté et puis on a laissé tomber. Et quelques années... Une fois dans une manifestation maisons paysannes, on a rencontré un jeune artisan avec qui on a discuté, et il nous a refait l'enduit. Enfin, un peintre en décors en fait, parce que c'est de la peinture fresque, et il nous l'a refait.

Son épouse : A l'identique, quoi.

Leur préoccupation première est donc de reproduire ce qui relève des pratiques d'autrefois.

2.2 Monsieur de Renny

M. de Renny m'a complètement oubliée le jour de notre rendez-vous, tout occupé qu'il était à refaire les joints des murs des anciennes cuisines de son château, situées dans l'entresol qui lui sert d'établi. Aussi c'est sa femme de ménage qui me conduit à lui. Je le trouve en tenue de travail. Il travaille comme professeur de lettres, tout comme son épouse et tous deux ont été certifiés à l'ancienneté. Il enseigne depuis plus de vingt ans dans un lycée privé catholique de la grande ville voisine. Il a plutôt pris l'habitude de faire les travaux lui-même, bien que selon lui cela prenne plus de temps que pour un artisan et que toujours selon lui il s'y prenne selon lui plutôt mal. Le jardin est plutôt l'occupation de son épouse bien qu'ils s'y consacrent parfois ensemble.

Ma femme était tout à fait partie prenante pour faire ça, pour se lancer là-dedans. Parce qu'une maison comme ça, ça peut être un divorce dans l'année qui suit si on n'a pas la même passion. C'est absolument comme si vous épousez un marin et que vous détestez la mer. [...] C'est vraiment quelque chose qu'il est difficile de ne pas partager. Partage qui s'est développé encore plus avec le jardin. Parce qu'un jardin finalement c'est beaucoup de travail et c'est très peu d'argent par rapport à une maison, à l'entretien d'une maison. Un jardin, c'est des arbres. Quatre, cinq arbres par an. Une tondeuse tous les quinze ans, enfin c'est pas décisif. Faut juste travailler, quoi, c'est pas très, très cher. Quand on achète des tous petits buis, c'est pas cher. Vous faites des boutures, c'est pas cher. Il suffit d'être patient. Nous on est patients. On plante un arbre, on'en fout de pas le voir. J'ai des amis, quand ils plantent un arbre, ils veulent le voir

avant de mourir. Je dis, moi je m'en fous, ce sera pour mes petits-enfants, mes successeurs. Moi je l'ai planté, c'est tout ce qui compte. Mais il y a vraiment une idée... Alors bon, moi je suis d'une vieille famille aristocratique, mais il y a une idée totalement de transmission dans le temps. On ne vit pas pour nous, on vit pour l'histoire, pour les générations qui suivent. En essayant de ne pas laisser un héritage empoisonné. Ce qu'on laisse toujours, il faut pas rêver. Mais il y a une idée vraiment de transmission. Pas du tout des gens qui consomment tout de suite.

Celui-ci est classé « jardin remarquable », ce qui permet d'amener des visiteurs plus de visiteurs que pour la seule visite du château. En effet, le bâtiment est classé aux Monuments Historiques depuis une dizaine d'année et ouvrir le bien à la visite permet une défiscalisation des travaux plus avantageuse. Le lieu qu'il est en train de restaurer est tout proche de la glacière du château, qu'il semble ravi de me montrer. Celle-ci, pyramidale, est en excellent état de conservation et est assez grande. Un tel équipement pour un château du XVIIIème reflète le prestige qu'il pouvait avoir à cette époque, une histoire racontée avec enthousiasme par le propriétaire. Ce n'est d'ailleurs pas la seule inscription dans le temps qui est mise en avant : lors de la visite, M. de Renny me montre sur le seuil des chambres à coucher des inscriptions au crayon, à même le plâtre, destinés à identifier les prisonniers gardés par l'armée allemande qui avait investi le château durant la seconde Guerre Mondiale.

Le bâtiment est intégralement fait de pierre blanche, parfois incrustée de quelques silex, une caractéristique des carrières locales. Haut d'un étage et de sous pentes, sous son toit d'ardoise, il apparaît comme très imposant, et ce d'autant plus que le parc permet avec le recul de contempler le bâtiment dans son ensemble. Pourtant, lorsqu'il a acheté ce bien, il s'approchait d'un état de ruine. Il avait la quarantaine au décès de son dernier parent. N'héritant ni de la maison de famille qu'il aurait souhaité garder mais qui est revenue à son frère aîné, ni les appartements parisiens qui revinrent à sa sœur, il hérita « d'une grosse soule ». Il vivait alors dans un deux pièces sans ascenseur à dans un quartier animé de Paris, et au moment d'emménager avec sa femme, dont le père, artisan d'art, vivait entre Paris et leur département, il réalise qu'il peut convertir la somme d'un deux pièces « correct mais sans plus » à Paris en une assez belle maison dans la grande ville de la région. Après avoir rêvé d'acheter ce château, qu'ils aperçurent dans le book de leur agent immobilier, lui-même châtelain, mais avoir dû renoncer faute de pouvoir proposer une meilleure offre, ils achètent une maison dans le quartier huppé de la capitale régionale qu'ils revendent moins de six ans plus tard, en tirant alors une plus-value, dès qu'ils apprennent que le château était remis en vente. C'est alors quasi une ruine : il ne reste rien à l'intérieur à part les cheminées et les boiseries, et avant qu'elles ne disparaissent à leur tour, ils s'empressent-ils d'emménager avec leur nourrisson de quelques mois. Leur priorité se centre sur l'installation du chauffage et la réfection de la toiture. Le confort n'était alors pas la priorité, contrairement à d'autres châtelains qu'il a pu connaître, qui n'avaient pas

souhaité emménager avant que leur château soit parfaitement restauré et aménagé. Au fil des vacances scolaires, ils restaurent le château. Mme de Renny s'est plutôt investie dans la décoration. Elle a refait le salon et toutes les chambres, dont elle a tapissé les alcôves et refait les rideaux des baldaquins du premier étage, qui constitue leurs appartements. Au rez-de-chaussée, ils ont travaillé ensemble pour remettre en état l'ensemble XVIIIème comprenant la salle de réception, la bibliothèque, le salon de musique et salle à manger.

Avant eux, une vieille aristocrate locale vivait là avec ses animaux, y compris après leur mort, puis le lieu était devenu une boîte de nuit ce qui les a obligé à tout refaire, tout ayant été repeint de couleurs vives. Avant leur rachat, le château avait en quelque sorte perdu de son prestige après ce moment de son histoire, et le statut de châtelain par la même occasion. Le couple Renny peine à maintenir une relation ne serait-ce que cordiale avec le maire, qui manifeste ostensiblement son désintérêt des événements qu'ils organisent, dans le cadre d'un festival des jardins de la région auquel ils invitent toujours l'ensemble du village, en ne s'y présentant pas. Cette situation n'est pourtant pas le lot de la plupart d'autres châtelains que j'ai pu rencontrer, dont la famille implantée depuis des siècles, ou au moins quatre générations, sont presque toujours maires ou conseillers municipaux de leur commune de résidence.

Conclusion :

On pourrait se demander ce qu'apporte l'union, tout du moins l'alliance de ces différentes associations sous le patronage de la Fondation du patrimoine. Au-delà de l'intérêt qu'a chacune d'entre elles à s'investir dans la seule structure en mesure d'apporter à la fois label et aides financières ou fiscales, on s'aperçoit surtout que ce travail de valorisation d'un style architectural mineur vise à produire une alliance, plus précisément une division structurelle du travail entre différentes classes sociales. Celle-ci favorise donc la diffusion de valeurs prônées dans le milieu bourgeois comme l'enracinement, l'importance de la vie familiale, le rôle de la famille dans la production. Effectuer les travaux – notamment de restauration – en famille permet alors de revaloriser l'économie domestique en lui donnant une place prépondérante dans la reproduction sociale du groupe familial par la maison. En effet, la dimension économique reste assez présente : il s'agit d'un enjeu économique dans la mesure où l'on valorise son bien immobilier sur le plan culturel mais aussi parce celui-ci permet la préservation ou la création d'un patrimoine – immobilier et donc économique – au groupe familial. Ces associations permettent de fait une mise en pratique, de cette catégorie du patrimoine. On voit donc que derrière une catégorie – celle du patrimoine rural – ou une institution – la Fondation du patrimoine – sont agrégés un certain nombre de groupes sociaux, mais aussi, que ces catégories socialisent les individus. Ces perceptions sont ancrées au quotidien dans la relation avec l'habitat, et tout cela se trouve transposé dans un style militant propre. Si chacune d'entre elle opérait indépendamment à ces moments d'entre soi, la création de la Fondation du patrimoine les amène à s'allier dans cette perspective distinctive, afin de revendiquer la noblesse de leur habitat, toujours en opposition à la modernité mais qui menacerait également un style de vie traditionnel et donc un ordonnancement du monde traditionnel, dans le sens d'un retour à un monde dans lequel chacun se trouve naturellement à sa place. Ainsi se trouve transposée une manière de penser la société de manière hiérarchisée entre une aristocratie et le peuple. L'aristocratie, en ce sens n'est pas pensée comme relevant d'un titre de noblesse mais bien d'une posture, identique à celle de la belle époque, celle de veiller de manière responsable, en tant que détenteur des savoirs traditionnels, sur les autres habitants d'un même territoire.